

# BOÎTE À OUTILS MOBILISABLE PAR LES EMPLOYEURS PRIVÉS POUR RÉPONDRE À LEUR OBLIGATION D'EMPLOI

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de l'effectif a été renforcée pour les entreprises et parallèlement les dispositifs et services dédiés à l'emploi des travailleurs handicapés ont fortement évolué. Ce document est un outil pratique, présentant synthétiquement les services mobilisables gratuitement par l'entreprise cherchant à remplir son obligation.

## ● SOMMAIRE

### CONSEIL STRATÉGIQUE & ACCORD

ALThER	----- 2
CLUB HANDICAP ET EMPLOI	----- 2
PACTES TERRITORIAUX	----- 2
CONVENTION AGEFIPH	----- 2
ACCORD AGRÉÉ	----- 2

### RECRUTEMENT & STAGE

CAP EMPLOI	----- 3
PÔLE EMPLOI	----- 3
MISSIONS LOCALES – ESPACES JEUNES (MLEJ)	----- 3
AGENCES D'INTERIM	----- 3
RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DES CENTRES DE FORMATIONS	----- 3
CONTRATS EN ALTERNANCE	----- 3
PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	----- 3

### MAINTIEN DANS L'EMPLOI

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (SST)	----- 4
SERVICE SOCIAL ET CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ASSURANCE MALADIE	----- 4
SAMETH	----- 4
RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap)	----- 4

### COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

EA & ESAT DE FRANCHE-COMTÉ	----- 5
----------------------------	---------

### SITES RESSOURCES

----- 5

### ALThER

Le service Alther s'adresse aux entreprises privées et plus particulièrement aux entreprises dont l'effectif est compris **entre 20 et 250 salariés** ainsi qu'aux entreprises nouvellement contributantes à l'Agefiph. En Franche-Comté, l'offre de services **Alther** est mise en œuvre par l'**UIMM** et par le **MEDEF** et se décline en 2 services :

**Le service information & conseil** qui permet d'obtenir des informations sur les dispositions légales concernant l'obligation d'emploi des personnes handicapées, les dispositifs dédiés à l'insertion et au maintien dans l'emploi ou d'être orientés vers d'autres acteurs.

**Le service diagnostic & accompagnement** qui permet durant 12 mois d'être accompagné par le conseiller Alther pour déterminer les actions à mettre en œuvre dans son entreprise pour remplir son obligation d'emploi.

**Page web du service Alther de Franche-Comté**

Conseillère Inter Professionnel :  
Marie PIQUARD  
03 81 40 37 21  
mpiquard-altherfc  
@medef-franche-comte.com

-----  
Viviane FIGARD  
03 81 48 50 00  
vfigard-altherfc  
@medef-franche-comte.com

### CLUB HANDICAP ET EMPLOI

**Le club handicap et emploi du Medef** propose aux entreprises de Franche-Comté de réfléchir ensemble sur le thème de l'emploi des personnes handicapées et organise des réunions d'informations, des rencontres avec le milieu protégé, etc...

Lionel PIERRE  
03 81 40 37 30  
lionelpierre  
@medef-franche-comte.com

### PACTES TERRITORIAUX

Créé à l'initiative de la Direccte dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés de Franche-Comté (PRITH-FC), les Pactes territoriaux permettent sur les territoires de la région de **renforcer la coopération entre les acteurs** du Service Public de l'Emploi (SPE) et du maintien dans l'emploi et les employeurs désirant s'impliquer dans une **politique volontariste** d'insertion et de maintien dans l'emploi de salariés handicapés.

**La coordination du PRITH de Franche-Comté assurée par le CRDI accompagne les entreprises signataires** dans la mise en œuvre de leurs engagements par un suivi individualisé régulier et l'organisation d'échanges de pratiques inter-entreprises.

### CRDI

04 75 78 34 57  
prith-fc@handiplace.org  
**www.prith-fc.fr**

Pacte territorial du Jura  
Pacte territorial de l'Aire Urbaine  
Pacte territorial de Besançon et Haut-Doubs  
Pacte territorial de Haute-Saône

### CONVENTION AGEFIPH

La convention Agefiph est signée par une entreprise et l'Agefiph. Elle concerne **les entreprises de plus de 250 salariés** et a pour objectif de mettre en place une politique d'emploi des personnes handicapées à travers plusieurs axes (sensibilisation et formation, information et communication, recrutement et intégration, accompagnement des parcours professionnels, maintien dans l'emploi, collaboration avec le secteur protégé et adapté). La convention est **signée pour 2 ans, non renouvelable**. Durant cette période, l'entreprise signataire est accompagnée par l'Agefiph dans la mise en œuvre de son projet. L'entreprise **reste soumise à son obligation légale** et continue donc à verser une contribution à l'Agefiph si elle n'atteint pas son quota de 6%. **Elle reste également éligible à l'ensemble de l'offre d'interventions de l'Agefiph**. Préalablement à la signature d'une convention, un diagnostic conseil approfondi doit être réalisé.

**Agefiph : www.agefiph.fr**  
0 800 11 10 09  
Convention Agefiph  
Diagnostic conseil approfondi

**Délégation régionale Agefiph :**  
Frédéric HAUDEN  
f-hauden@agefiph.asso.fr

### ACCORD AGRÉÉ

Un accord agréé est signé par une entreprise, les organisations syndicales et pour être valide doit obtenir un agrément préfectoral délivré par la Direccte du siège de l'entreprise. Il est **signé pour 3 ans, renouvelable**. Durant cette période, l'entreprise est **exonérée de sa contribution à l'Agefiph** et son budget de l'accord doit être égal au montant de la contribution que l'entreprise aurait versée à l'Agefiph. **Elle n'est plus éligible à l'offre d'interventions de l'Agefiph** (sauf certaines exceptions comme l'accompagnement par Cap Emploi). Toutefois dès lors que l'entreprise sous accord agréé a atteint son quota de 6% elle peut à nouveau bénéficier de l'ensemble de l'offre d'interventions de l'Agefiph.

**Direccte Franche-Comté**  
Guide méthodologique Accord agréé

**Unité territoriale Direccte 39**  
francois.petitmaire@direccte.gouv.fr

**Unité territoriale Direccte 25**  
nicolas.chapuis@direccte.gouv.fr

**Unité territoriale Direccte 90**  
xavier.caillon@direccte.gouv.fr

**Unité territoriale Direccte 70**  
laurent.dudnik@direccte.gouv.fr

### CAP EMPLOI

Cap Emploi est le réseau spécialisé pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées orientées vers le milieu ordinaire. Au-delà de l'accompagnement des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, Cap Emploi propose une offre de services destinés aux entreprises pour le recrutement et l'intégration de collaborateurs handicapés :

- Recrutement (analyse des postes à pourvoir,...) ;
- Recherche et présentation de candidats (diffusion de votre offre d'emploi, mobilisation des aides financières existantes, ...)
- Intégration (adaptation éventuelle du poste, suivi du salarié en emploi) ;
- Mobilisation d'experts sur certains types de handicap.

#### Cap Emploi 25-90

03 81 41 37 16  
contact@capemploi25-90.com

#### Cap Emploi 39

03 84 43 49 39  
contact-jura@capemploi39.com

#### Cap Emploi 70

03 84 97 07 15  
capemploi70@orange.fr

### PÔLE EMPLOI

Pôle Emploi est également chargé d'assurer le placement des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, dans le cadre du droit commun ou en partenariat avec Cap Emploi. **Il est à noter que Pôle Emploi accompagne près des 2/3 des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés.**

Les entreprises qui souhaitent embaucher des travailleurs handicapés dans le cadre de leur obligation d'emploi doivent le préciser lors du dépôt de leur offre d'emploi.

Des dispositifs de Pôle Emploi existent pour préparer les candidats en amont du recrutement : **L'AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) et la POE (Préparation Opérationnelle à l'emploi)** : Aide maximale de 5 € net/heure pour une formation interne, dans la limite de 2 000 €. Aide maximale de 8 € net/heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 h de formation.

Conseiller à l'emploi de l'agence locale **Pôle Emploi** ou **3995**

**www.pole-emploi.fr**  
Plaquette POE AFPR

#### Missions locales

Besançon : 03 81 85 85 85  
Montbéliard : 03 81 31 88 00  
Pontarlier : 03 81 46 54 61

-----  
Lons le Saunier : 03 84 87 02 56  
Dole : 03 84 72 53 18

-----  
Gray : 03 84 64 88 38  
Héricourt : 03 84 46 58 03  
Lure-Luxeuil : 03 84 89 00 33  
Vesoul : 03 84 76 38 19

-----  
Belfort : 03 84 21 27 70

**www.espacejeunes-fcomte.org**

### MISSIONS LOCALES – ESPACES JEUNES (MLEJ)

Accueillent, conseillent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Dans le cadre de leur mission de service public, les MLEJ sont amenées à accompagner des jeunes reconnus travailleurs handicapés. Pour les entreprises, elles proposent :

- Le partenariat avec les entreprises : mise en place d'ateliers, d'événementiels, de visites...
- Le contact avec des référents entreprises pour l'aide au recrutement : prise et suivi de l'offre mais aussi présentation des dispositifs et mesures.

Quelques coordonnées sur **www.prismemploi.eu**

### AGENCES D'INTERIM

Soucieuses de l'obligation qui est faite à leurs entreprises clientes, les agences d'emploi sont mobilisées pour leur proposer des candidats reconnus travailleurs handicapés. Certaines d'entre-elles sont engagées dans les Pactes territoriaux (Manpower, Randstad, CRIT) ou sont signataires d'un accord agréé.

### RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DES CENTRES DE FORMATIONS

Plus de 200 référents francs-comtois formés à la notion de handicap, peuvent être mobilisés pour faciliter l'intégration en formation des personnes handicapées. Elles peuvent également être des personnes ressources pour l'entreprise pour la **recherche d'un stagiaire ou d'un alternant.**

Annuaire des référents et correspondants  
Egalement disponible sur **www.prith-fc.fr**

### CONTRATS EN ALTERNANCE

Toutes les informations concernant le contrat d'apprentissage sont disponibles dans la Boîte à Outils « Contrat d'Apprentissage », et celle concernant le contrat de professionnalisation sont disponibles dans la Boîte à Outils « Contrat de Professionnalisation ».

Boîtes à Outils disponibles sur **www.prith-fc.fr**

### PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

Période de mise en situation d'une durée d'un mois maximum (renouvellement possible mais exceptionnel) pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

**Publics ciblés** : **Personnes sans activité** en parcours d'insertion (demandeurs d'emploi, jeunes en demande d'insertion, bénéficiaires du RSA) ; **personnes en activité** (salariés en risque d'inaptitude en reconversion, salariés accompagnés par les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), travailleurs handicapés accueillis en ESAT, salariés d'entreprises adaptées, salariés en contrat unique d'insertion (CUI : CAE et CIE) ou en emploi d'avenir et salariés engagés dans une démarche active de recherche d'emploi, inscrits à ce titre à Pôle emploi, notamment dans le cadre d'anticipation de difficultés économiques.

**Prescripteurs** : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, SIAE.

Conseiller à l'emploi référent de la personne

**LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL (SST)**

**Le médecin du travail** est l'interlocuteur privilégié de l'entreprise. Par sa connaissance du milieu professionnel et de ses effets sur la santé, il cherche à éviter toute altération de l'état de santé des salariés. Il constate, au cours d'une visite de suivi, de pré-reprise ou de reprise, si le salarié présente des difficultés à tenir son poste. Il émet une fiche d'aptitude médicale précisant les restrictions médicales s'il y en a ou l'avis « d'inaptitude médicale », partielle ou totale à son poste de travail ou à tout poste de l'entreprise.

**Service de Santé au Travail**  
[www.cisme.org](http://www.cisme.org)  
**MSA**  
[www.msafranche-comte.fr](http://www.msafranche-comte.fr)

**SERVICE SOCIAL ET CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ASSURANCE MALADIE**

Les acteurs de l'Assurance Maladie préparent de façon précoce, durant la période d'arrêt de travail, le retour à l'emploi des assurés salariés qui présentent un risque de désinsertion professionnelle.

**LE SERVICE SOCIAL** assure un accompagnement individuel et / ou collectif des assurés afin de les aider à mettre en œuvre un projet professionnel adapté. Son intervention s'inscrit dans le cadre de coopérations intra institutionnelles et de partenariats extra institutionnels.

**Le public concerné** : assurés sociaux, en arrêt maladie / accident du travail / maladie professionnelle ou en invalidité qui, au moment de leur prise en charge par le service social, ont encore un contrat de travail et risquent de perdre leur emploi.

**Objectif** : les aider par une détection précoce à élaborer et mettre en œuvre un projet de reprise du travail.

**Les enjeux** : maintenir dans l'emploi d'origine ou reclasser dans la même entreprise, orienter vers une autre activité professionnelle ou un autre secteur lorsque l'entreprise est dans l'incapacité de proposer une solution de reclassement.

**Finalité** : aider les assurés à conserver leur employabilité.

**LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE** mobilise les différents services de l'Assurance maladie (administratif, médical et social).

La cellule coordonne les services pour les situations les plus complexes, évalue l'opportunité d'engager une formation ou un bilan de compétences pendant l'arrêt pour un reclassement interne ou externe, oriente vers les acteurs externes dont le champ de compétences est le plus approprié à la problématique et au projet de la personne (SAMETH, MDPH, médecins du travail...(Demande de la personne handicapée)).

**Mme Dominique MALLARD**  
 servicesocial.besancon@carsat-bfc.fr  
 03 81 47 54 00  
 Montbéliard : 03 81 99 12 55  
 -----  
**Mme Florence BRAGARD**  
 servicesocial.lons@carsat-bfc.fr  
 03 84 87 32 70  
 -----  
**Mme Chantal FEINTE**  
 servicesocial.vesoul@carsat-bfc.fr  
 03 84 97 74 99  
 -----  
**Mme Henriette DONTAIL**  
 servicesocial.belfort@carsat-bfc.fr  
 03 84 46 53 91

**SAMETH**

Le Sameth a pour mission d'aider les employeurs de la fonction publique et leurs agents à trouver une solution sur-mesure de maintien en emploi quand apparaît une inadéquation entre l'état de santé du salarié et son poste de travail. Il peut être mobilisé notamment par l'employeur, l'agent, le médecin du travail.

**Les conseillers SAMETH apportent aides et conseils dans toutes les étapes de la démarche de maintien dans l'emploi**, en fonction des besoins rencontrés :

- **Service information** : information générale sur la démarche de maintien et sur les aides existantes.
- **Service facilitation** : aide à la mise en œuvre d'une solution déjà identifiée et mobilisation des aides existantes (aménagement de postes, formation, contrat de rééducation en entreprise...).
- **Service ingénierie** : recherche et mise en œuvre de solutions de maintien du salarié à son poste ou à un autre poste dans l'entreprise, et mobilisation des aides financières le cas échéant.

**Les services du SAMETH ne sont pas mobilisables par les entreprises ayant signé un accord et n'ayant pas leur quota de 6%.**

**SAMETH 25-90**  
 Besançon : 03 81 40 38 74  
 Belfort : 03 81 40 38 75  
 Montbéliard : 03 81 40 38 75  
 contact@sameth25-90.com  
 -----  
 SAMETH 39  
 03 84 43 49 75  
 -----  
 SAMETH 70  
 03 84 68 84 79  
 sameth70@orange.fr

**RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap)**

LA RLH vise à compenser financièrement l'efficiency réduite d'une personne handicapée à son poste de travail. Elle permet soit d'obtenir une aide à l'emploi soit d'avoir une modulation de sa contribution Agefiph due.

Demande faite à l'Agefiph soit par l'entreprise soit par un conseiller Cap emploi, Pôle emploi ou Mission locale dans le cas d'un recrutement ou d'un conseiller Sameth pour un maintien dans l'emploi.

**Agefiph :**  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)  
 0 800 11 10 09  
 Dossier et notice RLH  
 Conseiller à l'emploi de la personne ou conseiller SAMETH

## ● COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

### EA/ESAT DE FRANCHE-COMTÉ

Il est possible de répondre jusqu'à 50% de son obligation d'emploi, en ayant recours à la sous-traitance, aux achats de prestations de services et à la mise à disposition de personnel auprès des Entreprises Adaptées (EA) et des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Les activités couvertes par les établissements de Franche-Comté sont extrêmement variées :

**INDUSTRIE** : sous-traitance industrielle, usinage divers, montage/assemblage, conditionnement, tri/contrôle qualité, câblage/connectique, soudage, encollage, couture industrielle, travail à façon, façonnage imprimerie, mise sous pli/routage, sérigraphie, menuiserie/caisserie, fabrication composteurs, fabrication palettes, mécanique, métallerie, cartonnage, plastification, horlogerie...

**SERVICES** : nettoyage : bureaux, ateliers et automobiles, divers, création et entretien espaces verts, pépinière/floriculture, maraîchage/horticulture, bois de chauffage – granulés résineux, travaux d'environnement, blanchisserie, couture/repassage, prestation en entreprise, saisie informatique, GED (Gestion Électronique de Documents), logistique, travaux bâtiments, tapisserie/sellerie, rénovation décoration meubles, maintenance expo itinérante, halte nautique – tourisme fluvial, prestation aux particuliers...

**MÉTIERS DE BOUCHE** : abattoir/élevage, restauration collective et traditionnelle, gestion des pauses café, fabrication de jus de fruit...

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** : destruction de documents (confidentiels), rénovation composants automobiles, rénovation cartes électroniques, recyclage palettes et rebuts...

**Au-delà de ces activités, ces établissements peuvent s'adapter aux besoins.**

Annuaire des EA/ESAT de Franche-Comté disponible sur [www.esat-ea-franche-comte.fr](http://www.esat-ea-franche-comte.fr)

-----  
Gilles GROSPELLIN  
Président de l'association de coopération des EA & ESAT de Franche-Comté  
06 08 09 15 42  
[dir-dtaip@etapes.org](mailto:dir-dtaip@etapes.org)

## ● SITES RESSOURCES

### Sites de recherche d'emploi

#### En Franche-Comté :

Sites dédiés à l'alternance :

[apprentissage.artisan-comtois.com](http://apprentissage.artisan-comtois.com)  
[www.franche-comte-alternance.com](http://www.franche-comte-alternance.com)

Bourse emploi de la CCI du Jura : [www.bourse-emploi.jura.cci.fr](http://www.bourse-emploi.jura.cci.fr)

Site dédié aux jeunes : [www.jeunes-fc.com/emplois.php](http://www.jeunes-fc.com/emplois.php)

Site généraliste : [www.pole-emploi.fr/region/franche-comte](http://www.pole-emploi.fr/region/franche-comte)

#### Sites nationaux dédiés au handicap :

Sites de l'Agefiph :

[espace-alternance.agefiph.fr](http://espace-alternance.agefiph.fr)  
[espace-emploi.agefiph.fr](http://espace-emploi.agefiph.fr)

Portail des sites dans la Fonction publique :

[www.carrefour-emploi-public.fr](http://www.carrefour-emploi-public.fr)

### Sites d'informations sur le handicap

#### En Franche-Comté :

[www.prith-fc.fr](http://www.prith-fc.fr)  
[www.handipacte-franche-comte.fr](http://www.handipacte-franche-comte.fr)

#### Sites nationaux :

[www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

Document mis à jour en juin 2015 - Dernière version disponible sur [www.prith-fc.fr](http://www.prith-fc.fr)

Une information est manquante ou erronée ? Vous auriez souhaité une autre information ?

Merci de nous l'indiquer en écrivant à [prith-fc@handiplace.org](mailto:prith-fc@handiplace.org)